



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PAR ÉCRIT DE 15 JOURS SUR DIFFÉRENTES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a déclaré, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, le remplacement des consultations publiques habituelles par une consultation écrite pour toutes les prochaines demandes de dérogations mineures, dont les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 1566, rue Saint-André

No de lot : 3 727 793 (lot projeté 6 396 462, 6 396 463 et 6 396 464)

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant à créer trois lots dont :

- Le lot projeté 6 396 462 aurait une profondeur de 25,88 mètres ainsi qu'une superficie de 396,6 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 prescrit une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie de 450 mètres carrés autorisant ainsi une dérogation de 4,12 mètres quant à la profondeur et de 53,4 mètres carrés relativement à la superficie du lot ;
- Le lot projeté 6 396 463 aurait une profondeur de 26,14 mètres ainsi qu'une superficie de 400,0 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 prescrit une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie de 450 mètres carrés autorisant ainsi une dérogation de 3,86 mètres quant à la profondeur et de 50,0 mètres carrés relativement à la superficie du lot ;
- Le lot projeté 6 396 464 aurait une profondeur de 26,41 mètres ainsi qu'une superficie de 404,7 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 prescrit une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie de 450 mètres carrés autorisant ainsi une dérogation de 3,59 mètres quant à la profondeur et de 45,3 mètres carrés relativement à la superficie du lot ;

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par Mme Ève St-Pierre, arpenteur-géomètre, minute 914 daté du 14 septembre 2020.

Adresse : 1585, rue des Bouleaux

No de lot : 3 729 075 (Lot projeté 6 418 390 et 6 418 391)

Demande : Les demandes de dérogations mineures consistent à autoriser une opération cadastrale visant à créer deux lots dont :

- Le lot projeté 6 418 390 aurait une profondeur de 29,46 mètres la profondeur

minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 30 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,54 mètre ;

- Le lot projeté 6 418 391 aurait une profondeur de 29,41 mètres la profondeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 30 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,59 mètre ;

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par M. Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, minute 482, daté du 8 décembre 2020.

Adresse : 2075, chemin du Roy

No de lot : 2 893 737 (Lots projetés 6 395 730 et 6 395 731)

Demande : Les demandes de dérogations mineures consistent à autoriser une opération cadastrale visant à créer deux lots dont :

- Le lot projeté 6 395 730 aurait une largeur de 32,48 mètres alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 17,52 mètres ;
- Le lot projeté 6 395 731 aurait une largeur de 12,37 mètres alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 37,63 mètres ;

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation produit par M. André Gendron, arpenteur-géomètre, minute 14 008, daté du 4 février 2021.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE :


Qu'une présentation de ces demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site internet de la Ville de L'Assomption à l'adresse www.ville.lassomption.qc.ca dans le menu *Document à télécharger* sous la rubrique « Projets en consultation écrite ».

Toute personne intéressée de la Ville de L'Assomption peut transmettre ses commentaires, ainsi que leur appui ou leur opposition à ces demandes de dérogations, pendant une période de **15 jours, jusqu'au 3 mars 2021 (inclusivement)** à partir de la date de publication du présent avis.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Division du greffe
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1
Courriel : greffe@ville.lassomption.qc.ca

Donné à L'Assomption, ce 16^e jour du mois de février 2021.


Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier

